

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mr Hervé DEFER, Mr Marc LANDAT, Mme Audrey PETIT, Mme Caroline BRIFFAUT (procuration à Mr Bernard WANTE), Mr Stéphane POBEREJKO, Mr Jean Philippe LAMAND (procuration à Mme Joëlle BLEUX)

Secrétaire de séance : Mme Corinne DELDIQUE

1°) TARIFS COMMUNAUX 2020

Il est demandé aux élus d'approuver les tarifs proposés ci-après pour l'année 2020.

Petite salle du Tordoir	Commune/jour	Extérieur/jour
Salle du Bas avec cuisine	280€	480€
Salle du Bas sans cuisine	250€	430€
Salle du Bas Vin d'honneur (sans cuisine)	180€	240€
Utilisation brève *	50€	
Grande salle du Tordoir		
Salle du Haut avec cuisine	500€	1.000€
Salle du Haut sans cuisine	450€	950€
Salle du Haut Vin d'honneur (sans cuisine)	300€	400€
Bâtiment complet	700€	1.440€
Salle des Fêtes la Marlière		
Marlière	300€	
Marlière +Extension	340€	
Vin d'honneur	200€	
Vin d'honneur avec Extension	240€	
Utilisation brève *	50€	

(*2 à 3 heures maximum)

Cautions:

Salle du Tordoir sans cuisine : 400€

Salle du Tordoir avec cuisine : 600€

Bâtiment complet le Tordoir : 1.000€

Salle la Marlière : 300€

LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS	GRATUITE si le nettoyage des locaux est à charge de l'association Le Tordoir salle du Bas : 50€ si nettoyage effectué par les agents communaux Le Tordoir salle du Haut : 80 € si nettoyage effectué par les agents communaux La Marlière : 50€ si nettoyage effectué par les agents communaux
TARIF DE NETTOYAGE DES SALLES (à la demande du locataire)	Le Tordoir salle du Bas : 50€ si nettoyage effectué par les agents communaux Le Tordoir Salle du Haut : 80 € si nettoyage effectué par les agents communaux La Marlière : 50€ si nettoyage effectué par les agents communaux

CIMETIERES		
Creusement de fosse	1 place	200€
Creusement de fosse	2 places	300€
Taxe d'inhumation		40€
Location caveau communal	par jour	1,50€
Concession perpétuelle (caveau)	le m ²	160€
Concession perpétuelle (cavurne)	1 m 2	160€
Concession columbarium 30 ans		875€
Sépulture des tout petits		30€

2°) SUBVENTION A RAILLENCOURT SAINTE OLLE ANIMATION

L'association Raillencourt Sainte Olle Animation a sollicité l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'animation de la fête de Saint Nicolas qui s'est déroulée à la Salle la Marlière le samedi 07 décembre 2019

Mme le Maire propose l'attribution d'une subvention de 350€ à cette association communale.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

3°) MANDAT DONNE AU CDG59 POUR LE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE VISANT A CONCLURE UN CONTRAT GROUPE STATUTAIRE POUR LES ANNEES 2021-2024

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité**, décide de donner mandat au CDG59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire pour les agents CNRACL (régime spécial) et les agents IRCANTEC (régime général)

La commune se réservera la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

4°) OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTIISEMENT PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET 2020

L'article L1612-1du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu' au 15 avril (30 avril année d'élections), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements, dans la limite **du quart des crédits ouverts** au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits à prendre en compte sont les dépenses réelles d'investissement votées au budget N-1 et celles inscrites dans les décisions modificatives

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article 21316 - Equipements du cimetière (achat d'un columbarium)

10.000€

Article 21318 - Achat nouveaux canons salle des Fêtes le Tordoir

3.200€

Article 2188 – Achat d'une machine à laver séchante pour le RAM et de deux fontaines à eau pour les

restaurants scolaires 4.800€
Article 2315 - Maîtrise d'œuvre Travaux de voirie 10.000€

Total: 28.000€ (inférieur au plafond autorisé)

5°) RAPPORT DE LA CRC SUR LA GESTION DE LA CAC - EXERCICES 2017 ET SUIVANTS

Les maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ont reçu en fin d'année 2019 de la Chambre Régionale des Comptes copie du rapport comportant ses observations définitives relatives à la gestion de la C.A.C pour les exercices 2017 et suivants.

Les conseillers municipaux qui ont été destinataire d'un exemplaire de ce rapport, ont étudié le document.

Après débat, les élus n'ont pas émis d'observation particulière

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire, Maryvone RINGEVAL